



m i g r a n t s o u t r e - m e r

Paris, le 24 novembre 2009

Monsieur Louis Schweitzer
Président de la HALDE

Objet : courrier de la délégation Antilles Guyane de la HALDE à Monsieur le Préfet de la région Guadeloupe en date du 25 août 2009

Monsieur le Président

Vous avez reçu deux courriers envoyés de Guadeloupe par la section de la Ligue des droits de l'homme et par le groupe 426 d'Amnesty International France, au sujet du courrier adressé au Préfet par la délégation régionale de la HALDE le 29 septembre 2009. Cette lettre relaie celle de nos deux partenaires en Guadeloupe, témoins de traitements des étrangers demandeurs de régularisation qui leur apparaissaient comme discriminatoires.

Votre délégué régional affirme que « *les accusations de discrimination sont infondées* ». Compte tenu des nombreux échos qui nous parviennent de Guadeloupe comme de Guyane, nous sommes loin d'en être convaincus.

Un élément du courrier de la délégation régionale de la HALDE nous a profondément choqués : "*Afin de dissiper complètement ces soupçons injustifiés de rupture d'égalité devant la loi, nous préconisons pour l'avenir l'examen au cas par cas avec le sous-préfet Renouf, de toutes les futures réclamations qui mettront en cause votre administration. Chaque réclamant pourra ainsi se prévaloir d'une instruction réelle qui sera conduite de façon neutre et impartiale par la HALDE ; ce réclamant sera de la même manière informé des poursuites éventuelles qu'il risque en cas de dénonciation calomnieuse des services de l'Etat.*" Nous ne pouvons accepter de telles menaces et nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de votre délégué régional pour que de tels propos soient retirés.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les deux courriers de nos partenaires de Guadeloupe, y compris leurs remarques sur le choix du correspondant local bien connu pour avoir partagé les idées d'un animateur d'une télévision condamné pour xénophobie dans ses émissions.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré Monsieur le Président, de notre considération

Pour le Collectif Mom

Pièces jointes

- Lettre de M. Hassan Dib, délégué régional de la Halde, au préfet de Guadeloupe (25 août 2009)
- Lettres de la section de la Ligue des droits de l'homme et du le groupe 426 d'Amnesty International France adressées au préfet de Guadeloupe
- Ces lettres et plusieurs annexes peuvent être consultées sur le site <http://www.migrantsoutremer.org/Guadeloupe-deux-lettres-ouvertes>

Collectif **mom**

www.migrantsoutremer.org, mom@migrantsoutremer.org,
c/o Gisti, 3 villa Marcès, 75 011 Paris

ADDE › avocats pour la défense des droits des étrangers | **AIDES** | **Anafé** › association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers | **CCFD** › comité catholique contre la faim et pour le développement
Cimade › service œcuménique d'entraide | **Collectif Haïti de France** | **Comede** › comité médical pour les exilés
Gisti › groupe d'information et de soutien des immigrés | **Elena** › les avocats pour le droit d'asile
Ligue des droits de l'homme | **Médecins du monde** | **Mrap**, mouvement français contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples | **Secours Catholique / Caritas France**